

**Département
Haute-Loire****EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon**

Séance du 29 Mars 2023

Date d'envoi de la convocation : 23 Mars 2023

Conseillers en exercice : 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 18

Délibération n°: 202303-03

Pouvoirs : 3Excusés : 12

Objet : Compte administratif 2022

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 mars 2023 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BENAT Brigitte - FILERE Michel – VALANTIN Christelle
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPIUS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : DURIEUX Pierre
Communauté de Communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert
Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André – PEROTTI Pascal
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude - VALETTE Charles
Communauté de Communes des Monts du Pilat : /
Communauté de communes Ambert Livarfois Forez : SAVINEL Jean
Loire Forez Agglomération : /
Communauté de communes Val'Eyrieux : /

Avait donné pouvoir :

Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard (pouvoir donné à Jean-Paul BRINGER)

Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à BOMPIUS Yves)

Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : FAVIER Christiane (pouvoir donné à MONTAGNON Jean Philippe)

Secrétaire de séance : Christelle VALANTIN

AR Prefecture

043-200003713-20230414-202303_03-DE
Reçu le 14/04/2023

CONSIDÉRANT que la présentation des recettes et dépenses engagées en 2022 mais non encore réalisées (*les restes à réaliser ou RAR*) permet en outre de déterminer le résultat cumulé de l'exercice 2022 :

		DÉPENSES	RECETTES	Résultat (recettes - dépenses)
RESTES A RÉALISER 2022 à reporter en 2023	Section Fonctionnement			
	Section Investissement	126 578,25 €	375 050,00 €	248 471,75 €
	TOTAL des R.A.R. à reporter en N+1	126 578,25 €	375 050,00 €	248 471,75 €

		DÉPENSES	RECETTES	Résultat (recettes - dépenses)
RÉSULTAT CUMULE 2022 (résultat de clôture + RAR)	Section Fonctionnement	2 512 008,17 €	2 532 740,52€	+ 20 732,35 €
	Section Investissement	1 065 962,84 €	1 986 265 €	+ 920 302,16 €
	TOTAL CUMULE	3 577 971,01 €	4 519 005,52 €	+ 941 034,51 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

- ARRÊTE les résultats de l'exercice budgétaire 2022 tels que résumés ci-dessus.

Fait le 29 mars 2023 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Christelle VALANTIN



Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Paul BRINGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État